

Certifié conforme à l'original

Signé par :

Julien RUIZ

ADA2DE62E9F544C...

COMPTES ANNUELS

2024

Période du 01/01/2024 au 31/12/2024

SARL A BAIE POSE

130 Allée de Ponsoyes

26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE

Tél.

Fax.

APE : 4332A-

Siret : 52136574200035



ROBIN CONSEIL

Société d'Expertise Comptable
inscrite au tableau de l'ordre de la région Rhône-Alpes

14 Chemin des Méannes 26540 MOURS ST EUSEBE

Tél. 04.75.02.72.88

Fax. 04.75.02.29.97

Courriel. cabrobin@cabinet-jean-robin.fr

2033A - Bilan simplifié

1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A BAIE POSE										Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise 130 Allée de Ponsoyes 26320 SAINT-MARCEL-LES-VALENCE											
Numéro SIRET* 52136574200035											
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12						Durée de l'exercice précédent* 12					
Exercice N clos le 31/12/2024											
ACTIF											
Brut 1Amortissements-Provisions 2Net 3											
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations	Fonds commercial*	010		012						
	incorporelles	Autres*	014	400	016	279	120				
	Immobilisations corporelles*		028	98 933	030	68 013	30 919				
	Immobilisations financières* (1)		040	10 000	042		10 000				
	Total I (5)		044	109 333	048	68 292	41 040				
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050	56 187	052		56 187				
		Marchandises *	060		062						
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066						
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068	321 092	070		321 092				
		Autres* (3)	072	29 537	074		29 537				
		Valeurs mobilières de placement	080	30 000	082		30 000				
		Disponibilités	084	72 545	086		72 545				
		Charges constatées d'avance *	092		094						
	Total II		096	509 362	098		509 362				
	Total général (I + II)		110	618 696	112	68 292	550 403				
PASSIF											
Exercice N NET 1											
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120				3 000				
	Écarts de réévaluation		124								
	Réserve légale		126				300				
	Réserves réglementées*		130								
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131				216 419				
	Report à nouveau		134								
	Résultat de l'exercice		136				(34 771)				
	Subventions d'investissement		137								
	Provisions réglementées		140								
	Total I		142				184 948				
Provisions pour risques et charges		Total II	154								
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156				25 101				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164								
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166				173 970				
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169	25 102			36 642				
	Comptes courants d'associés		173				10 219				
	Autres dettes		175				119 521				
	Produits constatés d'avance		174								
	Total III		176				365 455				
Total général (I + II + III) 180 550 403											
RENVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	14 896			
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	5 378			
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184				

Cegid Group

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL A BAIE POSE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024, dont le total est de 550 403 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 34 772 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2024 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2020-09 du 04 décembre 2020 modifiant les règlements de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 et n°2016-07 du 4 novembre 2016, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur d'apport pour les actifs apportés dans le cadre de fusion, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Règles et méthodes comptables

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Titres de participations

Stocks

Les coûts d'acquisition des stocks comprennent le prix d'achat, les droits de douane et autres taxes, à l'exclusion des taxes ultérieurement récupérables par l'entité auprès des administrations fiscales, ainsi que les frais de transport, de manutention et autres coûts directement attribuables au coût de revient des matières premières, des marchandises, des encours de production et des produits finis. Les rabais commerciaux, remises, escomptes de règlement et autres éléments similaires sont déduits pour déterminer les coûts d'acquisition.

Les stocks sont évalués suivant la méthode du premier entré, premier sorti. Pour des raisons pratiques et sauf écart significatif, le dernier prix d'achat connu a été retenu.

Une dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est prise en compte lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	400			400
Immobilisations corporelles	93 555	5 378		98 933
Immobilisations financières	10 000			10 000
Total	103 955	5 378		109 333
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	146	133		279
Immobilisations corporelles	55 007	13 007		68 014
Immobilisations financières				
Total	55 152	13 140		68 293
ACTIF NET				41 041

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		5 378		5 378
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		5 378		5 378
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice				

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	146	133		279
Immobilisations incorporelles	146	133		279
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	4 785	332		5 117
- Installations générales, agencements aménagements divers	15 691	4 372		20 063
- Matériel de transport	34 280	8 040		42 319
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	250	264		514
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	55 007	13 007		68 014
ACTIF IMMOBILISE	55 152	13 140		68 293

	Immobilisations Incorporelles	Immobilisations Corporelles	Total
Ventilation des dotations			
Compléments liés à une réévaluation			
Eléments amortis selon mode linéaire	133	13 007	13 140
Eléments amortis selon autre mode			
Dotations exceptionnelles			
Dotations de l'exercice	133	13 007	13 140
Ventilation des diminutions			
Eléments transférés à l'actif circulant			
Eléments cédés			
Eléments mis hors service			
Diminutions de l'exercice			

Motifs de reprises exceptionnelles d'amortissement :

Notes sur le bilan

Liste des immobilisations amorties sur la durée d'utilisation :

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 360 630 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	10 000		10 000
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	321 093	321 093	
Autres	29 537	29 537	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	360 630	350 630	10 000
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLTS FACT A ETABLIR	35 318
Total	35 318

Notes sur le bilan

Capitaux Propres

Composition du Capital Social

Capital social d'un montant de 3 000,00 euros décomposé en 300 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	300	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	300	10,00

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 365 455 euros et le classement par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	209	209		
- à plus de 1 an à l'origine	24 892	9 996	14 896	
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	173 970	173 970		
Dettes fiscales et sociales	36 643	36 643		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	129 741	129 741		
Produits constatés d'avance				
Total	365 455	350 559	14 896	
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-12 407			
(**) Dont envers les associés	10 220			

Notes sur le bilan

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	2 670
INT COURUS S/ EMPRUNT	87
BANQUE - INTÉRETS COURUS À PAYER	209
TAXE APPRENTISSAGE	79
AVOIRS A ETABLIR	71 178
Total	74 224



Autres informations

Faits caractéristiques

A BAIE POSE
Société à responsabilité limitée
Au capital de 3 000 euros
Siège social : 130 Allée de Ponsoyes
26320 ST MARCEL LES VALENCE
521 365 742 RCS ROMANS SUR ISERE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à -34 771,70 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice -34 771,70 euros

A l'absorption totale des pertes de l'exercice

En totalité au compte "**Autres réserves**" -34 771,70 euros

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

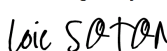
Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 juin 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme
La Gérance

Signé par :

ADA2DE62E9F544C...

DocuSigned by:

743DE80C1D464B6...